

En 2010, la France a consacré 134,8 milliards d'euros à son système éducatif, soit une dépense en hausse de 0,9 % (en euros constants) par rapport à 2009. Cela représente 7,0 % du PIB, soit un niveau stable par rapport à 2009, et 2 080 euros par habitant. La dépense moyenne par élève ou étudiant est de 8 150 euros : 5 730 euros pour un écolier, 9 670 pour un élève de l'enseignement secondaire, 11 430 pour un étudiant. La part de l'enseignement primaire (28,5 %) dans la DIE connaît une légère progression au cours des quinze dernières années ; en revanche, celle du secondaire (42,3 %) cesse de baisser depuis trois ans pour se stabiliser, quand celle du supérieur (20,2 %) progresse de 2,6 points depuis 2005. L'État reste le premier financeur de l'éducation (59 %) devant les collectivités territoriales (25 %) dont la part a augmenté de 4 points depuis 2005, en lien avec la poursuite de la décentralisation. En 2008, selon les dernières statistiques internationales disponibles, la France se situait 0,1 point au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE avec 6,0 % de son PIB consacré à l'éducation hors formation continue.



Coût de l'éducation en 2010

Évaluation provisoire du compte

En 2010, la dépense intérieure d'éducation (DIE) – mesure de l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif de la métropole et des DOM – est estimée à 134,8 milliards d'euros, ce qui correspond à 2 080 euros par habitant, ou encore à 7 % du produit intérieur brut (PIB). Globalement, de 1980 à 2010, la dépense intérieure d'éducation, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,1 %, a crû légèrement plus vite que le PIB (1,8 %). De multiples facteurs expliquent la croissance de la DIE sur le long terme : l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants, notamment dans les filières plus coûteuses, et surtout l'augmentation du coût unitaire de chaque élève.

De 1980 à 1989, la DIE est multipliée par 1,2 comme le PIB, mais de 1990 à 1995, elle augmente nettement plus rapidement : sa part au sein du PIB progresse ainsi de 6,5 % en 1989 à 7,6 % en 1995. Cette évolution résulte essentiellement de deux effets. Tout d'abord, les régions et les départements, avec les lois de décentralisation leur transférant des compétences de l'État, ont réalisé des programmes d'investissement dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ensuite, au début des années 90, les carrières et les rémunérations des personnels enseignants ont été revalorisées. À partir de 1996, la DIE continue sa progression, à un taux toutefois inférieur à celui du PIB. En 2010 comme en 2009, la part de la

TABLEAU 1 – Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2010)

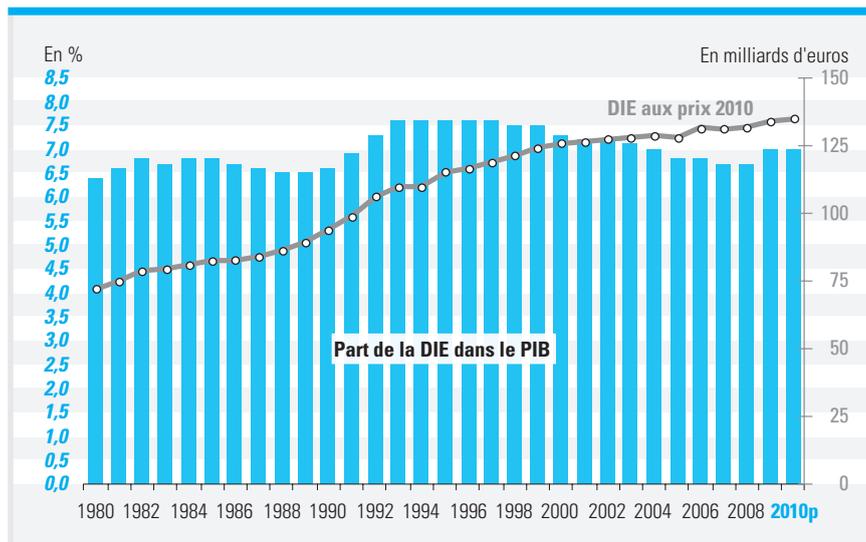
	DIE en prix courants (milliards d'euros)	Part DIE/PIB (en %)	DIE au prix 2010 (milliards d'euros)	Croissance annuelle* de la DIE prix 2010 (en %)	Croissance annuelle* du PIB prix 2010 (en %)
1980	28,5	6,4	72,1		
1990	68,0	6,6	93,6	2,7	2,4
2000	104,9	7,3	125,8	3,0	2,0
2005	117,5	6,8	127,9	0,3	1,6
2006	123,1	6,8	131,2	2,6	2,5
2007	126,2	6,7	131,1	-0,1	2,3
2008	129,8	6,7	131,4	0,3	-0,1
2009	132,5	7,0	133,6	1,6	-2,7
2010p	134,8	7,0	134,8	0,9	1,5

Source : MENJVA-MESR-DEPP, *Compte de l'Éducation*

* Croissance annuelle moyenne sur la période, donc par rapport à l'année précédente dans le tableau (par exemple pour 1990, croissance annuelle moyenne de 1980 à 1990).

Les séries « au prix 2010 » sont obtenues en multipliant les dépenses exprimées aux prix de l'année courante par un coefficient estimé à partir de l'évolution du PIB au prix de 2010 établie par l'INSEE. Ces séries représentent une évolution des dépenses « en volume », c'est-à-dire en excluant les effets de la hausse des prix.

GRAPHIQUE 1 – Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2010)



Source : MENJVA-DEPP MESR-DGSIP-DGRI-SIES

DIE dans le PIB se situe à 7 %, après 6,7 % en 2007 et 2008. La hausse de 0,3 point en 2009 est imputable pour partie à la progression du niveau de la DIE (+ 1,6 % en prix constants), et pour partie à la baisse du PIB (- 2,7 % en prix constants), conséquence de la crise (tableau 1 et graphique 1).

En 2010, la dépense d'éducation se répartit à une hauteur de 38,5 milliards d'euros pour le premier degré (soit 28,5 % de la DIE), de 57,0 milliards d'euros pour le second degré (soit 42,3 % de la DIE) et de 27,2 milliards d'euros pour le supérieur (soit 20,2 % de la DIE). Le reste de la DIE, soit 12,1 milliards d'euros (9,0 %), concerne le financement de la formation continue et des enseignements extrascolaires¹.

Entre 1980 et 2010, la dépense dans le premier degré a été multipliée par 1,8, proche de la progression de l'ensemble de la DIE (multipliée par 1,9). Dans un premier temps, la part du premier degré a diminué, passant de 28,9 % en 1980 à 26,4 % en 1992. Depuis lors, elle est remontée quasiment à son niveau initial, 28,5 % en 2010. Dans le second degré, le coefficient multiplicateur est du même ordre (1,8). Tout d'abord, la part du second

degré a oscillé autour de 45 % jusqu'en 2002, puis a baissé de 2003 à 2007 pour se stabiliser ensuite à 42,3 %. Dans l'enseignement supérieur, la DIE a été multipliée par 2,6 sur la même période, et sa part au sein de l'ensemble de la DIE croît de 14,6 % en 1980 à 20,2 % en 2010, avec une hausse plus fortement marquée depuis 2006.

113,2 milliards d'euros (soit 83,9 % de la DIE) servent à financer les activités d'enseignement. Les 21,6 milliards d'euros restant permettent d'assurer l'administration générale, l'orientation, la restauration, l'hébergement, la médecine, le transport scolaire et l'achat de livres, de fournitures, de vêtements spécifiques demandés par l'institution scolaire.

La rémunération des personnels représente près des trois quarts de la dépense globale

Dans les établissements de formation initiale (hors apprentissage et formation continue mais y compris les services administratifs), près des trois quarts de la dépense (soit 82,2 milliards d'euros) sont consacrés à la

rémunération des personnels : 52,2 % pour le personnel enseignant (soit 58,2 milliards d'euros) et 21,5 % pour le personnel non enseignant (soit 24,0 milliards d'euros). Les autres dépenses de fonctionnement représentent 17,1 % de l'ensemble et les dépenses d'investissement 9,2 %. Mais la répartition varie selon le niveau d'enseignement. Les dépenses en personnel non enseignant, par exemple, sont nettement plus importantes dans l'enseignement préélémentaire (28,6 %) que dans l'enseignement élémentaire (18,8 %) ou dans l'enseignement du second degré (20,9 %) en raison de la présence des agents territoriaux spécialisés d'écoles maternelles (ATSEM). Le poids des personnels enseignants est, en revanche, particulièrement élevé au niveau de l'enseignement du second degré (55,3 %) (tableau 2).

Une dépense moyenne de 8 150 euros pour un élève ou un étudiant

Tous niveaux et types d'établissements confondus, la dépense moyenne par élève ou étudiant s'élève à 8 150 euros en 2010. Sur l'ensemble de la période 1980-2010, elle a été multipliée par 1,8, soit une progression annuelle moyenne de 1,9 %.

Dans le premier degré, la dépense moyenne par élève est de 5 730 euros (y compris l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés, ASH). De 1980 à 2005, la dépense moyenne par élève du premier degré a augmenté de 73,6 % en prix constants, soit de 2,2 % en moyenne par an. Entre 2006 et 2010, la progression annuelle moyenne a ralenti (+ 0,3 %).

Dans le second degré, la dépense moyenne par élève atteint 9 670 euros (y compris l'apprentissage et l'éducation spécialisée). De 1980 à 2005, la croissance de la dépense par élève est de 59,2 %, soit de 1,9 % en moyenne par an. Depuis 2006, la hausse (1,0 % par an) est plus modérée.

Dans le supérieur, la dépense par étudiant s'élève à 11 430 euros (calculée sur

TABLEAU 2 – Structure des coûts par nature des dépenses et par niveau d'enseignement en 2010 (%)

	Personnel	dont personnel enseignant	dont personnel non enseignant	Autre fonctionnement	Investissement	Ensemble
Premier degré	73,3	50,9	22,4	19,2	7,5	100,0
- dont préélémentaire	74,5	45,9	28,6	18,6	6,9	100,0
- dont élémentaire	72,2	53,4	18,8	19,9	7,9	100,0
Second degré (hors apprentissage)	76,2	55,3	20,9	12,7	11,1	100,0
Supérieur (hors apprentissage)	69,0	47,6	21,4	22,9	8,1	100,0
Ensemble	73,7	52,2	21,5	17,1	9,2	100,0

Source : MENJVA-MESR-DEPP, Compte de l'Éducation

1. L'enseignement extrascolaire correspond à un ensemble hétérogène de formations comprenant, entre autres, les activités du CNAM (Conservatoire national des arts et métiers) et des associations régionales du CNAM, celles des conservatoires municipaux et d'autres établissements dispensant de l'éducation non formelle (c'est-à-dire qui ne délivrent pas de diplômes ou de certifications reconnues nationalement).

l'ensemble des étudiants inscrits en université, dans des établissements du second degré ou dans toute autre école supérieure). De 1980 à 2005, la dépense a progressé de 27,6 %, soit 1,0 % en moyenne par an. Cette hausse s'accélère à partir de 2006 avec une croissance moyenne de 2,5 % par an. Néanmoins, compte tenu d'une progression plus rapide du nombre d'étudiants, et du ralentissement de la hausse des crédits budgétaires transférés aux établissements sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)², la dépense moyenne par étudiant fléchit légèrement entre 2009 et 2010 (- 0,9 % en euros constants).

Par ailleurs, certaines aides (majoration du quotient familial, allocation logement social) de l'État n'apparaissent pas dans la DIE définie ici, car elles sont d'ordre fiscal ou non directement liées au statut étudiant. Une estimation les intégrant porterait le coût d'un étudiant de 11 430 à 12 640 euros.

L'État finance 59 % du système éducatif, les collectivités territoriales 25 %

Le financement « initial » de l'Éducation (voir l'encadré « Sources, définitions et méthodologie ») est assuré essentiellement par l'État (58,8 %). Ce poids s'explique par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels et, dans une moindre mesure, de l'aide aux familles avec le versement des bourses. Au sein de l'État, les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont les premiers financeurs initiaux, avec 54,4 % de l'ensemble de la DIE, charges sociales employeur de l'État comprises (tableau 3).

Les collectivités territoriales sont les deuxièmes financeurs de la DIE et assurent

TABLEAU 3 – Comparaison de la structure du financement initial de la DIE en 1980 et 2010 (%)

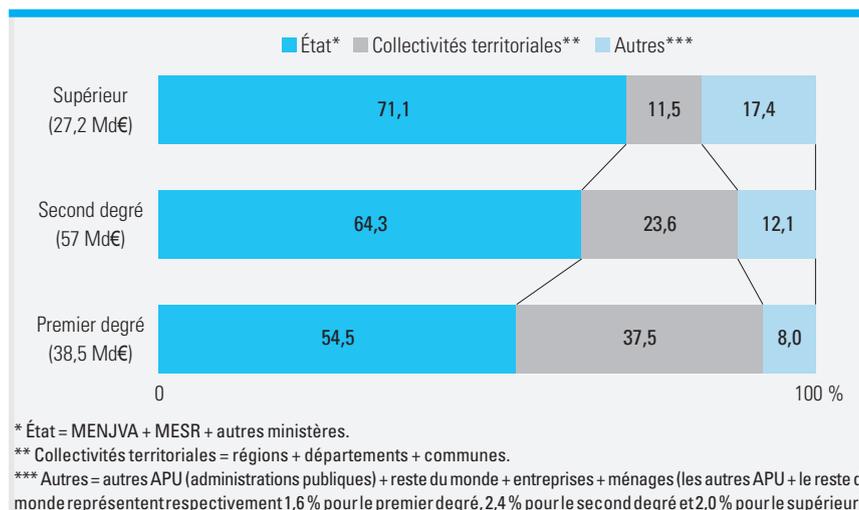
	1980	2010
MENJVA + MESR	60,9	54,4
Autres ministères	8,2	4,4
Collectivités territoriales*	14,2	24,6
Autres APU (y compris CAF)**	0,4	1,6
Ménages	10,8	7,9
Entreprises	5,5	6,5
Reste du monde	-	0,6
Total	100,0	100,0

* Ensemble des régions, départements et communes.

** APU : autres administration publiques ; la CAF est mentionnée au titre de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Source : MENJVA-MESR-DEPP, Compte de l'Éducation

GRAPHIQUE 2 – Répartition du financement initial par financeur selon le niveau en 2010 (en %)
France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-MESR-DEPP, Compte de l'Éducation

24,6 % de son financement initial. De 1980 à 2010, la contribution des collectivités a augmenté de plus de 10 points (passant de 14,2 % en 1980 à 24,6 % en 2010), compensant une baisse équivalente de la part de l'État (de 69,1 % en 1980 à 58,8 % en 2010). Cette croissance résulte essentiellement des lois de décentralisation pour le second degré et la formation professionnelle. Les régions et les départements se sont vu successivement attribuer le financement de l'apprentissage, le transport scolaire (à partir de 1984), le fonctionnement des collèges et des lycées (1986), l'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), la formation des travailleurs sociaux (2005) et la gestion des personnels techniciens et ouvriers de service (TOS) à partir de 2006. Jusqu'en 2008, ces transferts de compétences étaient compensés par des crédits budgétaires (DRES, DDEC³, ...), ensuite, ces dotations ont pris la forme de taxes affectées déjà existantes (parts de la TIPP et de la TSCA⁴). Les ménages, avec 7,9 %, viennent en troisième position dans le financement initial de la DIE. Leur part (10,8 % en 1980) a baissé en raison de l'augmentation des bourses et aides qui leur sont attribuées par l'État et les collectivités locales. En effet, les sommes transférées vers les ménages sont importantes : 2,9 milliards d'euros pour les bourses et autres aides sociales (soit 2,2 % de la DIE), 1,4 milliard d'euros pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (soit 1,1 % de la DIE). Après prise en compte de ces transferts, la part du

financement final assurée par les ménages est de 11,1 % en 2010.

Les entreprises, essentiellement par le biais du financement de la formation continue (hors salaires des stagiaires) et du versement de la taxe d'apprentissage, participent à hauteur de 6,5 % à la dépense d'éducation. Les contributions respectives des différents acteurs économiques au financement initial de la DIE varient selon le niveau d'enseignement (graphique 2). Dans le premier degré, les collectivités territoriales en assurent 37,5 % (dont 37,0 % pour les seules communes) avec la rémunération des personnels non enseignants qui interviennent dans les écoles, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Dans le second degré, la participation des collectivités territoriales est de 23,6 % et celle de l'État représente 64,3 % du financement. Dans l'enseignement supérieur, la part de l'État est encore plus importante (71,1 %), les collectivités territoriales prennent en charge 11,5 % de la DIE.

Comparaisons internationales

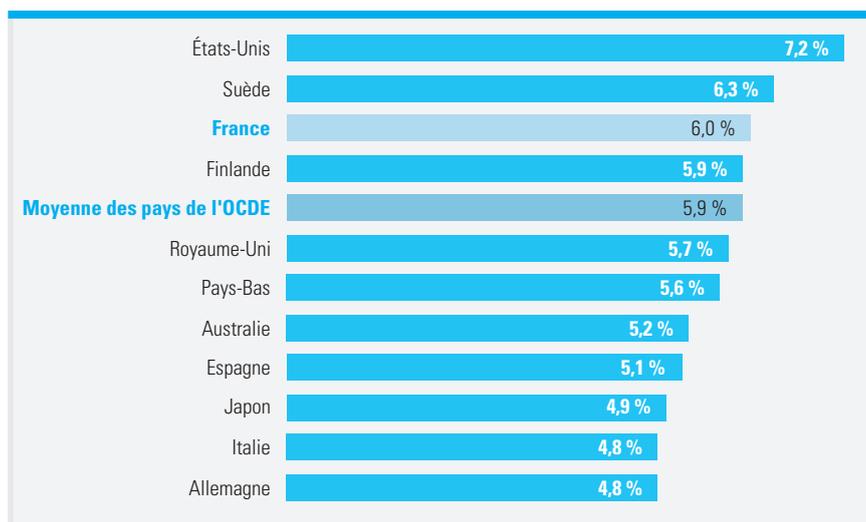
En 2008, la comparaison de la part des dépenses d'éducation pour la formation initiale (hors formation continue) dans le PIB

2. En effet, les crédits alloués à l'ANR (Agence nationale de la recherche) n'ont pas encore été affectés aux établissements bénéficiaires en 2010. Ils le seront progressivement à partir de 2011.

3. DRES : dotation régionale d'équipement scolaire ; DDEC : dotation départementale d'équipement des collèges.

4. TIPP : taxe intérieure sur les produits pétroliers ; TSCA : taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

GRAPHIQUE 3 – Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2008)



Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, édition 2011

montre que la France se situe, avec 6,0 %, légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,9 %), au-dessus de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Espagne, mais au-dessous des États-Unis et de la Suède (graphique 3). Les comparaisons internationales de coûts par élève ou étudiant restent délicates car les dépenses prises en compte par les différents pays ne sont pas toujours homogènes

(elles ne concernent parfois que le seul enseignement public). Selon le niveau d'enseignement, la France se positionne différemment. Pour l'enseignement élémentaire⁵, la France se situe au-dessous de la moyenne (avec une dépense de 6 267 PPA \$⁶ contre 7 153 pour la moyenne des pays de l'OCDE). En revanche, la France dépense plus par élève du second degré que la moyenne

des pays de l'OCDE (10 231 PPA \$ contre 8 972 en moyenne). Dans l'enseignement supérieur, au regard de la dépense moyenne par étudiant, la France est au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (14 079 PPA \$ en France contre 13 717 PPA \$).

**Martine Jeljou et
Jean-Pierre Dalous, DEPP A3**

Pour en savoir plus

- « Coût de l'éducation en 2009 – Évaluation provisoire du compte », *Note d'information* 10.21, décembre 2010, MENJVA-MESR DEPP.
- « Comparaison entre pays des coûts de l'éducation : des sources de financement aux dépenses », *Éducation & formations* n° 80, à paraître.
- « Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 » *Les dossiers*, n° 199, juin 2011, MENJVA-MESR DEPP.

www.education.gouv.fr
depp.documentation@education.gouv.fr

5. L'enseignement préélémentaire n'est pas pris en compte. Néanmoins, avec près de 100 % des enfants de 3 à 6 ans scolarisés, et un coût moyen légèrement plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE, la France consacre une part non négligeable de la DIE à l'enseignement préélémentaire.

6. PPA \$: parité de pouvoir d'achat en dollars. Indicateur permettant d'établir une comparaison du pouvoir d'achat des devises nationales entre pays.

Sources, définitions et méthodologie

Le compte de l'éducation

Le Compte de l'éducation vise à mesurer l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a donc un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement.

Suite à différentes évolutions, la série des comptes homogènes sur la période 1974-1998 a été complétée par de nouvelles séries ayant pour but de tenir compte, d'une part d'une rénovation méthodologique appliquée à partir du compte 1999 (liée à l'intégration des DOM, à une nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels, et à une nouvelle évaluation des dépenses des ménages), et d'autre part, des changements rendus nécessaires par le passage à la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) en 2006.

Un document méthodologique publié en juin 2011 (« Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », *Les dossiers*, n° 199) et accessible en ligne présente de façon détaillée le compte de l'éducation dans sa version la plus récente et correspondant à ces évolutions (<http://www.education.gouv.fr/cid56921/le-compte-de-l-education.html>),

La dépense intérieure d'éducation

La dépense intérieure d'éducation est la somme des dépenses suivantes effectuées en métropole et dans les DOM par des financeurs résidents ou non résidents :

- les dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire ou extrascolaire de tous niveaux (premier degré, second degré, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue) effectuées dans les établissements publics ou privés ou dispensées lors de leçons particulières ;

- les dépenses pour les activités visant à organiser le système éducatif : administration générale, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation, orientation ;
- les dépenses pour les activités visant à favoriser ou accompagner la fréquentation des établissements scolaires : restauration et hébergement, médecine scolaire, transports scolaires ;
- les achats de livres, fournitures scolaires, d'habillement demandés par les institutions scolaires.

La dépense moyenne d'éducation

La dépense moyenne d'éducation par élève pour l'année n est calculée en rapportant la totalité des dépenses dans les établissements publics et privés (à l'exclusion des activités de formation continue ou extrascolaires), ainsi que les dépenses des activités annexes et les biens et services rattachés ventilés par niveaux, aux effectifs d'élèves de l'année civile n calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n-1/n$ et un tiers de l'année scolaire $n/n+1$.

Financement initial et financement final

La distinction entre financement initial et financement final sous-entend l'existence de transferts entre les différentes unités de financement. Par exemple, les bourses d'études constituent un transfert entre l'État et les ménages. En financement initial, les bourses seront affectées à l'État qui les verse, déterminant la charge effectivement supportée par cet agent, tandis que les dépenses des ménages seront évaluées après déduction des bourses reçues. En revanche, si cette dotation est comptabilisée dans les dépenses des ménages, on parlera de financeur final, notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et le producteur ou l'activité.